



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

- Date de convocation : 17 mai 2024
- Date d'affichage : 17 mai 2024
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 18**
- **Votants : 23**
- **Pouvoirs : 5**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mai 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

**Présents** : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjoints au Maire, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT et M. Thierry BOLLER Conseillers Municipaux en exercice.

**Pouvoirs** : M. Jonathan ALLONGE donne pouvoir à M. Jacques LETELLIER, M. Claude KRIEGUER donne pouvoir à M. Eric THERRY, M. Alain BROCHARD donne pouvoir à Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, Mme Karen RIAND donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE et Mme Sandrine LENTZ donne pouvoir à M. Michel BRAULT.

**Secrétaire de séance** : Mme Sandrine BONNETAIN.

### DÉLIBÉRATION N°022/3.1 – RACHAT AUPRÈS DE L'EPFIF DU FONCIER ACQUIS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L210-1 à L240-3 ;

**Vu** la convention d'intervention foncière et le protocole d'intervention entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la commune d'Asnières-sur-Oise et la communauté de communes Carnelle Pays-de-France en date du 10 septembre 2021 ;

**Vu** l'avis des domaines du 20 mai 2024 ;

**Considérant** que l'EPFIF intervient au service des stratégies foncières portées par les collectivités territoriales et est compétent pour réaliser les acquisitions foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains ;

**Considérant** que dans le cadre de la convention d'intervention foncière et du portage assuré par l'EPFIF, la collectivité est engagée au rachat des parcelles acquises par l'EPFIF ;

**Considérant** que les parcelles acquises par l'EPFIF à ce jour représente plusieurs lots d'une contenance d'environ 5 210 m2 environ (plan en annexe) ;

**Considérant** que la convention d'intervention foncière arrive à échéance le 30 juin 2027 ;

**Considérant** que les conditions financières d'acquisition des parcelles au prix global de 1 592 571.00 € HT, soit 1 611 085.20 € TTC dont 18 514.20 € de TVA sur marge résulte du prix global d'acquisition, de frais annexes et de gestion ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission finances du 21 mai 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Confirme** le rachat du foncier acquis auprès de l'EPFIF.

**Autorise** le Maire ou un adjoint à signer avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, les actes authentiques et tous actes complémentaires et documents afférents portant acquisition d'un foncier de 5 210 m2 sur la commune d'Asnières sur Oise sise 8 Grande Rue décomposé comme suit :

- Lot A : parcelle cadastrée AC 969 d'une surface de 1 915 m2 et parcelle cadastrée AC 973 d'une surface de 174 m2
- Lot B : parcelle cadastrée AC 970 d'une surface de 1 197 m2 et parcelle cadastrée AC 974 d'une surface de 69 m2
- Lot D : parcelle cadastrée AC 971 d'une surface de 1 855 m2 et d'une division cadastrale d'une quote-part indivise non déterminée dans les 20/21 èmes d'une parcelle inconstructible à usage de desserte figurant au cadastre AC 400, sise Grande Rue d'une surface de 436 m2.

**Charge** l'étude notariale Nicolas TROUSSU et Catherine FRITZ-JOSEPH, sise, 22 rue de Pontcel à Luzarches (95270), d'établir l'acte de vente. Il est précisé que les frais, droits et émoluments sont à la charge de la commune d'Asnières sur Oise.

**Dit** que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024.

Le Maire,

La secrétaire,

